



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01 / 04 / 2025

Dossier complet le : 01 / 04 / 2025

N° d'enregistrement : 2025_8743

1 Intitulé du projet

Dépollution pyrotechnique et gestion pluriannuelle du cordon dunaire du platier d'Oye sur la commune de Oye-Plage.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Communauté de Commune Région d'Audruicq

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 4 6 2 0 0 8 4 4 0 0 0 1 6

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

CHEVALIER

Nicole

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. a) 12. 13.	Travaux de gestion dunaire sur l'estran et au pied des dunes, donc en zone côtière destinés à combattre l'érosion et travaux susceptibles de modifier la côte. Travaux de rechargement de sable au pied de la dune des Escardines. Travaux sur l'estran et la dune des Escardines, considérés comme des espaces remarquables du littoral (art. R. 121-4 code de l'urbanisme).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Etape 1 :

Retrait d'anomalies pyrotechniques situées sur les secteurs concernés par les travaux de gestion dunaire afin de sécuriser la zone.

Etape 2 :

Travaux de gestion dunaire sur 10 ans comprenant :

- Des prélèvements et rechargements de sable au pied de la dune du platier d'Oye, pour un volume maximal de 15 000 m³ par an.

- L'installation d'aménagements doux : ganivelles, filets coco, fascines, plantation d'oyats.

Les différentes méthodes seront mises en place en fonction de l'état de la dune du platier d'Oye et de l'évolution du trait de côte constaté chaque année.

4.2 Objectifs du projet

Sécuriser la zone de travaux afin de permettre la réalisation d'opérations permettant d'accompagner le rechargement naturel en sable de la dune du platier d'Oye, en fonction des besoins constatés chaque année, afin de limiter l'érosion du trait de côte et le risque de submersion marine dans le secteur des Escardines.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Phase 1 (1ère année) :

- Dépollution pyrotechnique de la zone de travaux : Mise à jour du diagnostic pyrotechnique pour identifier les cibles à extraire (par moyen terrestre ou par drone à faible hauteur), excavation des cibles à l'aide d'une pelle excavatrice jusqu'à une profondeur maximale de 1,5m, identification des cibles et qualification (engin pyrotechnique ou engin inerte), élimination des ferrailles en filière adaptées, mise à jour des engins pyrotechniques qui seront si possible traités en site spécialisé, explosion des engins pyrotechniques non déplaçables. Chaque fouille sera rebouchée dans la foulée. Ce processus sera réalisé sous la supervision du Groupement Prévention Déminage et/ou de la sécurité civile. Durée des travaux : 3 mois, travaux à réaliser à marée basse.
- Rechargement en sable des pieds de dune (15 000 m3 maximum par an) : Arrivée des engins de travaux sur la zone, prélèvement de sable en bas de l'estran sur une profondeur de 50 cm de profondeur maximale au moyen d'une pelle à gros godet sur chenilles, transfert du sable vers les zones de rechargement au moyen de dumpers, rechargement de sable au pied de la dune et régalinge de la zone par un bulldozer pour stabiliser le sable. Durée des travaux : 6 à 8 marées basses pour 15 000 m3 de sable rechargé au maximum si une érosion trop importante constatée. Apports au niveau des Ecardines de 3 000 m3 annuel seront privilégiés et si l'état dunaire de nécessite.
- Installation d'aménagements doux en pied de dune (ganivelles, filets coco, fagots, plantation d'oyats) : Transport par tracteur et benne, pose des aménagements doux (voir détail dans annexe 8.2.1). Durée des travaux : 1 à 2 journées en fonction du dispositif installé.

Phase 2 (9 années suivantes), en fonction de l'évolution de la dune constatée en fin d'hiver de chaque année :

- Rechargements ponctuels en sable (15 000 m3 maximum), même démarche que définit précédemment ET/OU
- Installation d'aménagements doux (ganivelles, filets coco, fagots, plantation d'oyats).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les aménagements doux pourront être retirées à la fin de chaque saison estivale pour éviter leur destruction au cours de l'hiver et seront réinstallés à la fin de l'hiver suivant. Les mêmes équipements seront utilisés autant que possible d'une année sur l'autre.

Les travaux réalisés devront permettre à la dune du platier d'Oye de s'engraisser naturellement (captation du sable éolien), permettant de réduire l'érosion et le recul du trait de côte. L'accrétion naturelle des dunes permettra la formation de dunes embryonnaire en pied des dunes blanches ainsi que le développement d'un nouvel écosystème associé.

De plus, le retrait d'anomalies pyrotechniques permettra de dépolluer la zone de ces engins.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

AOT, déclaration environnementale, évaluation d'incidences Natura 2000, permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surfaces concernées par la dépollution pyrotechnique	0,297 km ²
Surfaces de circulation	0,105 km ²
Surfaces de prélèvements de sable	0,055 km ²
Surfaces de rechargement de sable	0,23 km ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Oye-Plage

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Région d'Audruick.
Zonages de la zone : NR.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF Type 1 : Platier d'Oye et Plage du Fort Vert n°310007286
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Oye-Plage
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye - FR3600086

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques Littoraux de Oye-Plage à Gravelines
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRL approuvé le 17 décembre 2015 par arrêté inter-préfectoral.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les analyses de sédiment effectuées sur les emprises du projet n'ont pas montré de contamination en métaux, HAP et PCB (sous le seuil N1 de la réglementation dragage).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Au sein de la ZPS FR3110039 Platier d'Oye
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Impacts potentiels détaillés à l'annexe 8.2.1.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Impacts potentiels détaillés à l'annexe 8.2.1.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par le risque de submersion marine identifié par le PPRL. L'objectif du projet est de limiter l'érosion du trait de côte afin de réduire ce risque de submersion marine par l'installation d'aménagements doux visant à accompagner le ré ensablement naturel des la dune en période estivale. Impact positif pour limiter l'érosion et le risque de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Déplacement d'engins de travaux de l'abri côtier (base de vie) à l'estran ainsi que sur l'estran des zones de prélèvement aux zones de rechargement. Impacts potentiels détaillés à l'annexe 8.2.1.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Etape de dépollution pyrotechnique, bruit engendré par : engins de travaux, drone, explosion des cibles pyrotechniques non déplaçables Etape de rechargement de sable : engins de travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le bruit engendré par les engins de travaux, le drone et les explosions ponctuelles peuvent être une nuisance sonore pour les espèces mobiles présentes sur la zone (avifaune et phoques).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la phase de dépollution pyrotechnique lorsque des cibles pyrotechniques ne sont pas déplaçables, elles seront explosées sur place, engendrant des vibrations dans le sol. Détails à l'annexe 8.2.1.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations peuvent être une source de perturbation pour les espèces benthiques ainsi que pour les espèces d'oiseaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux seront réalisées de jour.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Émissions de CO2 par les engins de travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les cibles retirées seront traitées en fonction de leur dangerosité ou non. Les ferrailles seront envoyées pour traitement en filière adaptée, les engin pyrotechniques déplaçables seront traités en site spécialisé, les engins pyrotechniques non déplaçables seront explosés sur place. Les déchets qui y sont issus seront traités en filière adaptée. En fonction du nombre de cibles pyrotechniques non déplaçables identifiés (inconnu à ce jour), l'impact des explosions peut être fort.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Modification du paysage par l'installation d'aménagements doux ; ganivelles, filets coco, fagots, plantation d'oyats. Ces aménagements sont fabriqués avec des matériaux naturels réduisant l'impact visuel du paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Modification de la qualité du milieu physique
- Ecrasement par la circulation des engins, le rechargement de sable et l'installation des aménagements doux sur le milieu vivant sur les habitats marins, dunaires, prés-salés et les espèces associés.
- Remaniement des sédiments sur les habitats marins et la faune benthique
- Dérangement des engins de travaux et du personnel sur l'avifaune et les mammifères marins
- Modification des composantes environnantes sur la qualité du milieu physique et la faune terrestre

Détails des impacts potentiels du projet dans l'annexe 8.2.1.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement :

- Evitement des prés salés : Le tracé pour le cheminement des engins entre la base vie et la zone de travaux a été modifié afin d'éviter au maximum la zone de prés-salés. Le tracé a été décalé et réduit.
- Délimitation des zones sensibles : Cette mesure permet de limiter l'altération et la destruction des habitats et la destruction d'individus lors de la phase travaux. Elle vise à baliser les éventuels nids encore présents sur la zone projet (zone de chantier, zone d'accès, ...) suite à la période estivale.
- Délimitation des emprises du chantier : Afin d'éviter toute destruction accidentelle d'habitats et d'espèces en dehors des zones projets prévues, les zones sensibles à éviter seront précisément délimitées, au moyen de dispositifs suffisamment visibles pour garantir leur efficacité pendant toute la durée des travaux.

Mesures de réduction :

- Surveillance visuelle pendant les émissions sonores : Cette mesure vise à surveiller la zone entourant le chantier pendant les émissions sonores pour s'assurer qu'aucune espèce potentiellement impactée par le bruit ne soit présente (phoques principalement).
- Réduction géographique des travaux : les travaux de dépollution pyrotechnique seront réalisés uniquement sur les zones concernées par le prélèvement et le rechargement de sable ainsi sur les zone de transfert entre les deux.
- Réduction technique des travaux : mise en place de routes spécifiques pour les engins de travaux, balisage des trajets de circulation.
- Réduction technique des travaux : mesures de réduction de la pollution potentielle par les engins.
- Exigence du cahier des charges des entreprises sur le respect des tracés de circulation, contrôles réguliers et application de pénalités de marché en envisagée en cas de non respect des règles de circulation.

Mesures

Détails des mesures dans l'annexe 8.2.1.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour réaliser la dépollution pyrotechnique préalable à la gestion pluriannuelle du cordon dunaire du platier d'Oye, le projet a pris en compte les exigences environnementales du secteur et y a répondu par :

- la mise en place de solutions douces d'accompagnement du réensablement de la dune bénéfiques au développement dunaire et de la biodiversité,
 - l'adaptation de l'accès au chantier par les engins de travaux,
 - l'adaptation du calendrier des travaux aux périodes de sensibilité des espèces d'oiseaux et de mammifères marins présents sur la zone,
 - la collaboration avec le gestionnaire (EDEN6) de la réserve naturelle nationale du Platier d'Oye au cours du projet.
- Au regard de ces arguments, le projet pourrait être dispensé de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	8.2.1. Note détaillée du projet et des impacts potentiels sur l'environnement.	☒
2	8.2.2 Analyse physique des sédiments et inventaire de la faune benthique du platier d'Oye.	☒
3	8.2.3. Analyse des impacts volets faune, flore, habitats et zones humides - Projet de gestion dunaire - Oye-Plage (62), Rainette, 2025.	☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

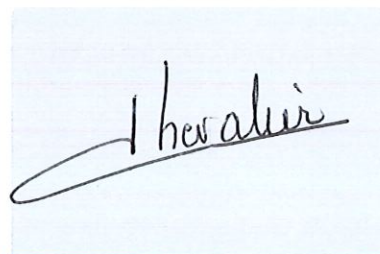
Nom CHEVALIER

Prénom Nicole

Qualité du signataire Présidente de la Communauté
de Communes de la Région
d'Audruicq

À AUDRUICQ

Fait le 31/03/2025



Signature du (des) demandeur(s)



